

COMMUNAUTÉ D'AUTOCONSOMMATION

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION ET D'ADHÉSION

Préambule: rappels

Les conditions particulières relatives à la constitution de communautés d'autoconsommateurs (CP-CA) définissent les règles de base concernant les rapports entre l'esr et les membres de la communauté d'autoconsommation. Le présent formulaire doit être signé par tous les membres de la communauté ainsi que par le représentant de ladite communauté.

Quelques points doivent être soulignés:

- a. En cas de nécessité de pose de compteurs à courbe de charge (p. ex. si au moins un consommateur du site ne souhaite pas / plus faire partie de la Communauté), ces compteurs induisent la facturation de suppléments;
- b. **Chaque consommateur final recevra une facture comprenant uniquement le montant de base (et éventuellement des coûts de location); la facture comprenant la consommation effective est adressée au représentant de la Communauté;**
- c. **Les consommateurs finaux sont débiteurs solidaires de la facture adressée pour la Communauté;**
- d. par sa signature chaque consommateur déclare accepter les clauses du présent formulaire et des conditions particulières relatives à la constitution de communautés d'autoconsommateurs;
- e. Les entrées et sorties au sein de la Communauté sont annoncées par écrit sans délai à l'esr au moins 3 mois à l'avance pour la fin d'un mois.

Représentant de la Communauté

Le représentant de la Communauté d'autoconsommation est le seul interlocuteur de l'esr concernant les dispositions contractuelles et l'application tarifaire ; il a droit de décision au nom de la Communauté.

Prénom et nom du représentant ou raison sociale:

Rue:

NPA et Localité:

N° de téléphone:

Signature:

E-mail:



Membres de la Communauté

N° de client	Prénom et Nom	Signature

Lieu et date:

Document à renvoyer dûment complété et signé à:
Energies de Sion Région SA, 43 rue de l'Industrie, CH-1951 Sion